

Le vignoble de Marcillac, des siècles d'histoire

Le périmètre géographique et les particularités naturelles établies, c'est l'histoire de ce vignoble que je vais maintenant préciser, en commençant par les généralités du vin et de la vigne en France, ce qui me permettra d'appréhender plus précisément le contexte historique de l'implantation de la vigne à Marcillac-Vallon. Une fois celle-ci éclaircie, il s'agira de voir son évolution jusqu'aux années de crise, afin d'expliquer la fin d'un âge d'or qui voit aujourd'hui le début de sa renaissance.

A - L'implantation de la vigne : de la France au Vallon

La vigne et le vin ne se sont pas implantés par hasard dans l'Aveyron, et encore moins dans le Vallon de Marcillac. Il est donc utile d'évoquer ces installations aux diverses échelles que sont le pays et l'aire d'appellation du Marcillac.

1 – La vigne en France : une culture importée

Qu'ils soient rouges, rosés ou blancs, les vins français plongent leurs racines dans une histoire profonde qui a offert aux hommes la possibilité de perfectionner leurs techniques jusqu'à donner ces produits qui font l'honneur de toutes les tables françaises et plus encore.

Ces régions viticoles, malgré quelques aléas connaissent une histoire, longue de plusieurs siècles, qui débute avec l'arrivée des phocéens sur la côte méditerranéenne. Ils fondent dans un premier temps *Massilia* puis Agde et s'implantent ainsi sur les côtes françaises¹. Pratiquant déjà la viticulture, ils l'intègrent en France, la mettant au contact des populations qui ne consommaient alors que l'hydromel et la cervoise. Il est généralement admis que la viticulture en France prend naissance à cette époque. En effet, les phocéens plantent de la vigne, importent des boutures et commercialisent le vin. Cependant, cette entreprise reste cantonnée sur le littoral et est réservée à ses instigateurs qui conservent jalousement leurs techniques et leurs produits sur un territoire bien limité et correspondant à leur implantation.

C'est aux romains que l'on doit la diffusion de la vigne et du vin, puisqu'en 125 avant

¹ H. DELOBETTE et A.DORQUES. La longue marche du Midi viticole. Villeveyrac : papillon rouge éd, 2006.

JC, ceux-ci chassent les grecs et reprennent le fruit de leur labeur pour l'étendre plus encore sur le territoire¹, principalement en Gaule Narbonnaise, où est exploité un important vignoble. Cependant, à l'image des phocéens, seuls les romains ont le privilège de planter et cultiver la vigne², les gaulois, qui trouvaient la boisson issue de la transformation de raisins à leur goût, s'en trouvent écartés. Bien que la culture se révèle exclusivement romaine, le commerce des vins s'avère être d'importance puisque celui-ci se propage en Gaule où de nombreux vestiges d'amphores attestent de cette diffusion.

Mais au fil du temps, les gaulois s'affirment non plus seulement comme des consommateurs mais également comme des producteurs. En effet, au premier siècle de notre ère, Rome accorde aux gaulois la citoyenneté romaine, ainsi que le droit de planter de la vigne. Dès lors, cette culture s'implante dans le paysage rural français, en se développant vers la partie océanique et septentrionale de la Gaule³. Mais c'est entre 258 et 276 que l'extension se veut générale et étendue à toute la Gaule grâce à Probus qui permet à tous les gaulois de cultiver la vigne, la propageant ainsi assez rapidement à tout l'hexagone⁴. Depuis, la viticulture n'aura de cesse de croître, notamment durant tout le Moyen-âge, époque à laquelle on voit le clergé encadrer les installations, ou du moins l'expansion de la majorité des vignobles, ceux n'étant pas développés par les ordres monastiques le sont par des familles nobles. Ainsi une population conséquente est touchée, de près ou de loin, par la mise en culture des vignobles, l'élaboration du vin et son commerce, diversifiant autant les vins que les cépages cultivés, ces derniers étant des souches pures et non greffées. Mais qu'en est-il à Marcillac-Vallon ?

2 – Marcillac, une exception à la propagation romaine ?

Marcillac-Vallon voit, elle aussi, l'installation de vignes sur ses terres abruptes, cependant, les récits concernant son origine sont assez divers et quasi-légendaires.

a) Le récit étiologique ou l'implication de la religion

Les vigneron de Marcillac ne sont pas avares en récits étiologiques pour vanter leur vignoble et son histoire « plus que millénaire ». Certains d'entre eux aiment à faire naître leur

¹ DELOBETTE, H ; DORQUES. 2006.

² ROYER, C. Les vigneron : usages et mentalités des pays de vignobles. Paris : Berger-Levrault, 1980.

³ ROYER, C. 1980.

⁴ ROYER, C. 1980.

vignoble grâce à une intervention divine :

« Des anges venant de la terre se présentèrent un jour devant Dieu pour lui offrir leurs présents. Chacun portait une branche d'arbre ornée des plus beaux fruits. Le bon Dieu trouva les offrandes à son goût et daigna les agréer. Parmi ces dons cependant il y en eut un qui le charma plus que les autres et qu'il accueillit avec une préférence spéciale : c'était une branche de vigne chargée de magnifiques raisins. Il la prit dans sa main et après l'avoir considérée, il ordonna à l'ange qui la portait d'aller la planter dans une vallée qui porterait le nom de Valady, la vallée de Dieu. »¹

Mais d'autres, plus pragmatiques, placent l'intervention divine au second plan, en expliquant malgré tout l'origine du vignoble par la religion. Pour certains, et c'est la version que l'on trouve souvent donnée aux touristes, le vignoble de Marcillac serait né grâce aux moines de Conques. L'information n'est pas aussi tranchée que cette affirmation, mais les marcillacois se plaisent à raconter cette intervention quasi divine dans le développement de leur vignoble. De là à dire que ce sont les moines qui l'ont créé, il n'y a qu'un pas. Mais en creusant un peu la question, la version donnée s'étirole pour devenir non plus l'origine du vignoble mais celle du *mansois*, cépage presque exclusif dans l'AOC de Marcillac-Vallon.

Conques est un petit village aveyronnais situé à une petite quarantaine de kilomètres au nord de Rodez. En 819, l'abbé Dadon fonde un monastère où est appliquée la règle de Saint Benoît. Petit à petit, celui-ci prospère et parvient à réunir d'importants domaines fonciers. Mais la notoriété de cette abbaye fut engendrée par un événement indirectement lié au vignoble de Marcillac. Entre 864 et 875, un moine, Ariviscus, fut envoyé près d'Agen pour subtiliser les reliques de Sainte Foy, martyre du début du IV^{ème} siècle. Cette pratique, pudiquement appelée « translation », était courante au Moyen-âge. Le moine en question resta pendant onze ans dans cette contrée où il put observer le fonctionnement de l'agriculture et, notamment, de la viticulture. Il y découvrit un cépage nommé fer servadou qu'il trouva fort robuste, vivace et particulièrement résistant.

Après ces longues années passées en latence, se présenta enfin l'opportunité pour commettre son « pieu forfait », ce qu'il fit en ramenant à Conques les reliques de Sainte Foy, cachées dans des sarments de cépage fer servadou. Cet événement majeur fut une bénédiction pour le village de Conques et son abbatale, comme pour le vignoble de Marcillac. En effet, peu de temps après, des miracles se produisirent, permettant l'afflux de pèlerins et la notoriété de l'abbatale. Quant aux sarments dérobés, ils furent réemployés par les moines dans la vallée de l'Ady et la vallée du Cruou qu'ils trouvèrent particulièrement aptes à développer

¹ JM. COSSON et C.BEX. 1995, voir page 28.

l'activité viticole. Bien sûr, le nom de ce cépage fut lui-aussi réapproprié puisqu'on parle plus localement du *mansois* ou du *saumences*.

Cet évènement fut bénéfique à double titre pour le vignoble et pour Conques. En effet, une fois les reliques en possession des moines de Conques, celles-ci furent largement sollicitées pour leur protection, ce qu'atteste le cartulaire du monastère par de nombreux dons de terres à vignes¹. Le vignoble connut alors une certaine expansion, conjointe à la notoriété de l'abbaye de Conques. Aussi, pour favoriser le développement de leur vignoble, les moines implantèrent un satellite de l'abbatiale à proximité de Marcillac, satellite dont on peut voir les ruines durant l'hiver².

C'est donc par l'arrivée du *mansois* et des reliques que serait né le vignoble de Marcillac, du moins est-ce l'histoire communément admise et que se plaisent à raconter, à qui veut l'entendre, les habitants du Vallon, surtout les vignerons. Ce récit, on l'aura compris, appartient à tous ces « récits de fondation » de conception récente, que l'on pourrait dater du XIX^{ème} siècle, et qui réinventent une origine glorieuse ou divine attachée à un territoire ou à un élément patrimonial. Le vin et le lien divin dans un haut lieu de pèlerinage, qui abrite les reliques d'une sainte et dont l'ensemble architectural, comme la destinée de cet espace, est toujours étudié par les médiévistes et historiens de l'art, ne peut que générer une geste apocryphe composée par une catégorie professionnelle afin d'attirer un peu d'Histoire sur une activité précise : ici l'exploitation du vignoble. La réalité, bien qu'assez mal définie, est bien entendu, autre.

b) L'origine romaine supposée, relayée par Conques

Les moines de Conques sont en effet intervenus, mais leur importance est peut-être moindre que ce qu'elle n'y paraît dans les récits touristiques.

Il semblerait que le vignoble de Marcillac soit très ancien et qu'il remonte probablement à l'époque romaine. Jean OLIVIE suppose qu'il peut même être antérieur au III^{ème} siècle, « parce que les gaulois cultivaient eux-aussi la vigne. Ils ne buvaient certes pas du vin mais la vigne était déjà présente lors de l'arrivée des romains »³. On pourra donc noter que celle-ci, considérée « vigne sauvage », c'est à dire non travaillée, était présente sur le territoire avant que les romains n'annexent la Gaule à leur empire. Cette liane a changé de

¹ Entretien avec André METGE, ancien directeur de la cave coopérative de Valady, le 18 décembre 2012 à Valady, entretien avec Jean OLIVIE le 17 décembre 2012 à Marcillac et entretien avec Gilbert MESTRE le 17 décembre 2012 à Bougaunes.

² Paul STRANG. Vins du Sud-Ouest. Cahors : Editions du Rouergue, 1997, voir page 52.

³ Entretien du 17 décembre 2012 avec Jean OLIVIE.

catégorie dès qu'elle fut travaillée grâce à l'apport de la technicité romaine qui fut prépondérante dans le passage de plante sauvage à vigne. Cependant, le vin date bien de l'époque romaine, apportant une alternative à la bière et l'hydromel qui étaient les boissons fermentées les plus courantes. Or les découvertes de vestiges gallo-romains sont autant de traces de l'occupation du site de Marcillac dès le I^{er} siècle après JC, ce mobilier s'étageant du I^{er} au IV^{ème} siècle. C'est d'ailleurs de cette période que serait né le nom de Marcillac, en effet, le suffixe « *-ac* » désigne la propriété et celle-ci serait attribuée à un certain Marcellus¹ ou Marcillius².

Puis est arrivée la religion chrétienne. Or, comme chacun le sait, le vin tient une place symbolique forte dans la Bible et dans le geste renouvelé des offices par la transsubstantiation du sang en vin. Cette boisson répond également au devoir d'hospitalité des abbayes et de divers établissements religieux. En effet, les responsables religieux devaient être à même de recevoir des personnalités, qu'elles soient laïques ou religieuses, ce qui s'entendait par la présence de vin sur la table de l'hôte. Dès lors, deux possibilités s'offraient aux clercs : acheter le vin et se garantir une cave, celle-ci se faisant à prix d'or, ou alors investir dans des vignobles, ce que firent la majorité, dont les moines de Conques. Mais ce n'était pas eux qui subissaient le dur labeur du travail de la vigne, cette tâche étant confiée à des paysans qui exploitaient le vignoble pour le compte de l'abbaye. Le Vallon de Marcillac fut choisi par l'abbaye bénédictine pour cette implantation, l'occupation romaine ayant apporté la preuve que ce territoire s'avérait propice à la culture de la vigne et du vin. Les parcelles données, comme nous l'avons vu plus haut, ou achetées, se couvrirent ainsi de vignes.

Le vignoble de Marcillac aurait donc bénéficié de l'aide monacale pour son développement, alors que l'arrivée du cépage *mansois* reste sujet à polémique : certains prônent effectivement pour le récit étiologique et pensent que ce dernier, de son nom technique fer N ou fer servadou, serait arrivé avec le moine dépêché à Agen ; alors que d'autres accréditent la thèse d'un cépage rapporté par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Les vigneron ont d'abord pensé que ce cépage avait pour origine la Bourgogne et aurait transité jusqu'en Aveyron grâce aux moines et à l'abbaye de Cîteaux, raison pour laquelle les vigneron de Marcillac ont opté, pour le commerce de leurs vins, pour des bouteilles dites de Bourgogne, en défaveur de celles de Bordeaux. Mais il a été avéré que ce cépage n'avait pas l'origine géographique présumée puisque les analyses ADN ont prouvé

¹ Jean OLIVIE. 1998, voir page 15.

² Marcillac-Vallon, un village, une histoire [en ligne]. Consulté le 18 mars 2013. <http://www.marcillac-Vallon.fr/historique-vin-vignoble-aoc-marcillac-mansois>

qu'il s'agissait d'un plan venu du nord de l'Espagne. Ainsi, la théorie des pèlerins de Compostelle reste tout aussi plausible que celle des moines de Conques. Quant à l'origine du vignoble, elle ne peut être pour l'instant que supposée et sujette à diverses théories et récits légendaires qui participent de son identité. Mais quelle qu'elle soit, le vignoble n'en a pas moins traversé le Moyen-âge jusqu'à la crise phylloxérique.

B – Vin et vigne à Marcillac, l'avènement de son âge d'or

Une fois le vignoble implanté, l'hégémonie de Conques s'est matérialisée durant quelques années, avant que de nouveaux propriétaires s'immiscent dans le Vallon. Dès lors, l'économie de Marcillac se voulait basée sur la vigne et le vin, profitant d'une expansion croissante de la surface viticole.

1 – La viticulture, une histoire cléricale...

Comme nous l'avons vu, le vignoble a été fondé, ou du moins développé, par les moines de Conques qui ont œuvré afin de le faire prospérer. Alors qu'au X^{ème} siècle, le vignoble commence à fournir un vin de qualité et prend de l'importance¹, le cartulaire de l'abbaye mentionne diverses possessions de vignes dans le Vallon qui, si au départ furent acquises par achat, sont rapidement issues des dons des propriétaires, ce qui permit aux moines de finir la construction de la basilique (1031-1065) et d'enrichir son trésor. Cet engouement pour la donation est une conséquence de la translation des reliques de Sainte Foy : il devenait intéressant pour les propriétaires de vignes de s'accorder la protection de l'abbaye grâce à des dons de terres, ce qui était une façon symbolique de mettre leurs biens et leur vie sous la protection divine, « donner sa vigne pour sauver son âme »² titre Jean-Michel COSSON dans son historique du vignoble. Ainsi Conques acquiert de nombreuses vignes et développe son domaine avec, comme nous l'avons vu plus haut, l'implantation de satellites. Malgré tout, bien que le site de Conques soit le plus réputé, sûrement en raison de sa renommée jacquaire, il ne fut pas le seul établissement religieux à garantir l'économie viticole marcillacoise. Qu'ils suivent la même règle ou non, de nombreux ordres religieux profitèrent

¹ Jean OLIVIE. 1998, voir page 16.

² JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 29.

de cet « oasis » de vignes au cœur de l'Aveyron pour s'implanter et enrichir leur patrimoine viticole, bénéficiant du caractère presque « divin » du Vallon.

Par exemple, en 1166, à trois kilomètres au Nord de Comps-Lagranville, l'abbé Candeil, moine de l'ordre de Cîteaux, fonde le monastère de Bonnecombe grâce aux nombreuses donations des évêques de Rodez ainsi que des particuliers. Cette implantation aurait été impulsée par Saint Bernard, en réaction contre la richesse des abbayes rattachées à Cluny¹, qui décide de diviser ces dons en deux parties : l'une louée à des tiers par des baux emphytéotiques et l'autre servant à former de beaux domaines appelés « granges monastiques » et dirigées par des grangiers. Ces derniers encadraient une équipe de travailleurs, tant religieux que laïques, et firent de leurs charges des modèles de culture et une source fiable de revenus pour l'abbaye de Bonnecombe². Une de ces granges fut implantée dans l'aire géographique qui nous intéresse, à Bougaunes, près de Marcillac. Malgré tout, cette localité n'a pas attendu l'arrivée des moines pour développer la vigne. Un indice nous est déjà donné par l'étymologie du nom qui fait le lien entre « bou », qui signifierait bon, et « gau », qui évoque la gaieté et la joie : Bougaunes serait donc « le bon côté de la vallée du Créneau » par opposition à Malvies, en face, qui serait « le côté le moins agréable »³. Subjectivité des auteurs mise à part, cela peut s'expliquer par l'ensoleillement qui couve les coteaux de Bougaunes, favorisant ainsi l'implantation de vignes.

Le domaine de Bougaunes serait donc antérieur à la congrégation religieuse, documents notariés à l'appui, puisqu'un acte de janvier 923 mentionne la donation, par le vicomte BERNARD, des manses de Mondalzac et de Bougaunes à l'église Notre Dame de Rodez, en vue d'assurer le repos de son âme⁴. Il semblerait qu'il s'agisse là de la première mention de l'intervention religieuse sur cette localité, cela attestant également d'une présence antérieure qui n'était pas le fait de religieux. Ainsi peut-on supposer que jusqu'en 1166 au plus tard, quelques terres de Bougaunes appartenait à l'évêché de Rodez avant de finir entre les mains de l'abbaye de Bonnecombe. Jean OLIVIE, quant à lui, précise que le comte de Rodez cède à l'abbaye de Bonnecombe « une tranche inculte de ses terres sur les pentes jouxtant les plaines de Gradels⁵ » afin de fournir le nouveau monastère en vignes, donation à

¹ R AUSSIBAL. « Notre Dame de Bonnecombe, les abbayes en Rouergue » in *Sauvegarde du Rouergue* n°85-86. Millau : Imprimerie Maury, 2005

² Documents fournis lors de l'entretien du 17 décembre 2012 avec Gilbert MESTRE, propriétaire à Bougaunes.

³ Idem

⁴ Jean OLIVIE. 1998, voir page 16.

⁵ Jean OLIVIE. 1998, voir page 19.

laquelle fait suite, en 1168, la fondation de la grange monastique de Bougaunes¹. S'ensuivent de nombreux autres dons qui favorisent le développement de ce domaine :

« Durant de Rama donne aux cisterciens sa grange de vigne de Bougaunes, par un acte qui porte cette singulière remarque « Il est à noter que la présente donation a été faite sur la poitrine de notre fils que nous avons envoyé dans la susdite maison ». Hugues-Hector de Panat, fils de Guy-Hector de Panat, et Pierre, son frère, donnèrent aussi, en 1191, « à l'abbé religieux de Bonnecombe, une maison située dans le fort de Marcillac, ensemble la censive de trois émines de vin sur ses vignes à Marcillac, et leurs herbages ». Hugues fait donation de vignes en 1196. Huga de Panat et Guillaume Odi, son mari, font de même en 1197. Odi réitère en 1199, pour une vigne »².

Les cisterciens offrent donc une concurrence à Conques par leur présence à Bougaunes, mais il faut malgré tout mettre en avant que ce dernier domaine n'a pas appartenu à cette seule communauté. En effet, elle fut un temps la propriété des bénédictins de Conques ou encore des Templiers d'Espalion. Mais quel que soit son propriétaire, Bougaunes devient un haut lieu de la viticulture religieuse, la qualité de son vin étant déjà réputée en 923.

D'autres ordres monastiques tentent de suivre le même exemple et nombreux sont ceux qui viennent profiter de la réputation du Vallon : en 1230, les gramontains ouvrent un prieuré près de Balsac alors qu'au XIII^{ème} siècle, les Templiers possèdent des vignes dans la vallée de l'Ady, sur la paroisse de Saint-Pierre de Nacelle³. Les dominicains sont aussi présents dans le Vallon puisque ce sont eux qui fondent le domaine de la Carolie⁴ et acquièrent un domaine à La Talonie, près de Saint-Jean-le Froid. Au XIV^{ème} siècle, les Jacobins et Cordeliers ont également un domaine de vigne dans le Vallon, étendant la présence religieuse dans le panorama viticole propre à Marcillac-Vallon. Jean OLIVIE fait également mention des maisons de vignes jalonnant la vallée du Cruou et de Grandcombe et, à ce titre, précise que :

« L'hôpital de Rodez, les Chartreux, les Annonciades, les chanoines de la cathédrale, les magistrats et les riches commerçants de Rodez y recueillent leur vin, y tiennent leur vaisselle vinaire et viennent y partager le plaisir des vendanges où se renouent les bonnes relations et s'éteignent les ressentiments. Ce mouvement se poursuit au XVII^o siècle avec des maisons de vigne plus longilignes et plus spacieuses dont le plus bel exemple, aujourd'hui disparu, avait été baptisé « le petit Versailles »⁵. »

¹ Marcillac-Vallon, un village, une histoire [en ligne]. Consulté le 19 mars 2013.<http://www.marcillac-Vallon.fr/historique-vin-vignoble-aoc-marcillac-mansois>

² Jean OLIVIE.1998, voir page 19.

³ Marcillac-Vallon, un village, une histoire [en ligne]. Consulté le 19 mars 2013.<http://www.marcillac-Vallon.fr/historique-vin-vignoble-aoc-marcillac-mansois>

⁴ Entretien avec Isabelle Loubet, exploitante au domaine de la Carolie, le 18 décembre 2012, La Carolie.

⁵ Marcillac-Vallon, un village, une histoire [en ligne]. Consulté le 20 mars 2013.<http://www.marcillac-Vallon.fr/historique-vin-vignoble-aoc-marcillac-mansois>

Les clercs, au sens large, prennent donc une importance considérable dans le vignoble de Marcillac et son développement. Quels qu'ils soient, chacun exploite quelques parcelles en vue d'y planter de la vigne et d'élever son vin. Ces exploitations sont présentes au Moyen-âge et atteignent leur apogée à l'époque moderne. Mais ils ne sont pas les seuls à s'investir dans cette activité, des laïcs profitant également de cette prospérité viticole.

2 – ...rejointe par la bourgeoisie ruthénoise...

Malgré l'implantation et l'expansion des domaines inhérents, entre autres, à l'abbaye de Conques ou à celle de Bonnecombe, il restait de nombreuses vignes aux mains de propriétaires libres ou alleutiers. Certes, ces terres sont peu à peu affectées aux divers domaines religieux, par le biais des dons ou des rachats, mais la présence de la bourgeoisie n'en est pas moins attestée. Le cartulaire de Conques tente de faire foi d'une hégémonie religieuse, due entre autre à la discrétion des traces écrites antérieures au XIII^{ème} siècle, époque qui commence à révéler les propriétaires bourgeois, notamment dans la vallée du Cruou et celle de Grand-Combe. Leur arrivée seraient due à une faiblesse de Conques dès 1250 : abbaye très riche comptant de nombreuses possessions dans tout le Sud-Ouest, elle commence à connaître quelques difficultés parmi lesquelles la croisade contre les Albigeois ou encore quelques dissensions intérieures. Les moines de Conques sont en effet en conflit avec l'évêque de Vabres, dans le Sud Aveyron ainsi qu'avec le monastère de Figeac, dissident de Conques, envers lequel il y aurait eu deux conciles afin de trancher¹. Il suffit d'ajouter à cela les épidémies de peste pour que l'importance de Conques commence à faiblir au profit de riches ruthénois.

Dès le XIII^{ème} siècle, les bourgeois de Rodez trouvèrent ici un endroit favorable pour faire élever leurs vins dans de meilleures conditions, tout en s'octroyant la possibilité de passer des hivers moins rudes que sur le plateau ruthénois. S'ajoutait à cela la volonté de profiter d'un train de vie fastueux en intégrant le Vallon qui était « le lieu de villégiature préféré de la bourgeoisie ruthénoise »². Conjointement aux faiblesses de Conques, la dégradation des pouvoirs seigneuriaux leurs permit de coloniser et mettre en culture la vallée

¹ Site patrimoines Midi-Pyrénées [en ligne]. Consulté le 6 Avril 2012.
http://v2.patrimoines.midi-pyrenees.fr/fileadmin/DOC_LIE/IVD46/IA46ETUD/IA46101373_01.pdf en complément de l'entretien avec André METGE le 18 décembre 2012.

² Julie LOURGANT. *Les maisons ruthénoises dans le Vallon de Marcillac aux XVI^e et XVII^e siècles*. Mémoire de DEA présenté à l'Université de Toulouse en septembre 2005.

de Cruou, de Grandmas et de Grandcombe. Aussi payaient-ils le cens au seigneur local et par la suite «sous-louaient à un vigneron du cru en locaterie perpétuelle contre une rente en argent ou en nature »¹, profitant ainsi des récoltes. Leur intervention permit au vignoble de gagner en productivité et en qualité, le vin de Marcillac atteignant même un niveau d'exigence lui permettant de « présenter toutes les qualités requises pour être servi sur les meilleures tables, au même titre que les crus de Bordeaux, de Gaillac et de Cahors »².

Les vignes devinrent propriétés de bourgeois qui firent bâtir, pour l'occasion, de grandes maisons de vigne leur permettant de séjourner pendant la longue période des vendanges. Ces domaines, visibles notamment dans les vallées de Cruou et Grand-Combe, se mêlent à ceux des congrégations religieuses, celles-ci partageant désormais leur hégémonie dans le panorama viticole de Marcillac-Vallon. Durant tout le Moyen-âge et ultérieurement, les grandes fortunes ruthénoises viennent investir à Marcillac-Vallon, de sorte qu'au début du XIV^{ème} siècle, les riches bourgeois ont tous un domaine de vigne dans le Vallon, au même titre que les Cisterciens, les Jacobins et les Cordeliers³. Ce phénomène perdure jusqu'à la Révolution, où sont construits les derniers manoirs, avec au XV^{ème} siècle « quelques familles nobles ou bourgeoises de Rodez [qui] font bâtir de charmantes petites maisons de vigne dans les vallées du Cruou et de Grandcombe »⁴, alors qu'au XVI^{ème} siècle, particulièrement avant la réforme, « les propriétaires de vigne connaissent une certaine prospérité. Ils sont nombreux à se faire bâtir de superbes maisons de vigne ou de petits manoirs autour de Cougousse et dans les vallées du Cruou et de Grandcombe »⁵.

En 1937, l'imprimeur Pierre CARRERE témoigne de la géographie viticole du Vallon :

« Plus bas, après le moulin du mas Saint-Amans et CœurVallon, c'était le Coupleau, propriété de vignes de la famille de Valady. Si le Vallon de Salles est celui de Pauline de Flaugergues, le Vallon de Grandcombe est celui d'Amans-Alexis Monteil. Du Vallon de Cruou, il conduit en brusque lacets au village de Grandmas, juché tout en haut, sur le causse, et à ce hameau perdu de Gipoulou par où l'on accède à Saint-Jean-le-Froid, dressant à l'extrême sommet sa petite chapelle solitaire qui est un si merveilleux asile de paix et de silence. Ce Vallon est plus intime que les autres, c'est peut-être le plus charmant. Monteil y avait sa maison de vignes...

La plus belle des vieilles demeures est le château de Grandcombe dont le beau et fin calcaire a pris des teintes d'ivoire. D'autres maisons avec de curieuses fenêtres, des tourelles, des grilles, des portes, des toits pittoresques s'offrent à chaque pas : « les

¹ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 31

² JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 31

³ Jean OLIVIE. 1998, voir page 25.

⁴ Jean OLIVIE. 1998, voir page 35.

⁵ Jean OLIVIE. 1998, voir page 44.

Mères », qui fut autrefois propriété des Congrégations ruthénoises puis appartint à la famille Debord-Cabrol, « les Chartreux », propriété des Chartreux de Rodez, « l'Evescat » aux si jolies fenêtres, les maisons des de Labaume, etc...

Des hauteurs de Féral, le Cruou descend, sous les frondaisons, en méandres capricieux, à travers des prés virgiliens. Et s'échelonnent les vieilles maisons : celle des de Barrau, des de Moly, des Azémar puis « Frontignan », « le Paradis », « Versailles ». Voici une demeure aux nobles fenêtres bâties d'un calcaire doré, charmante avec ses deux pignons carrés, elle appartenait à la famille Boisse. Plus loin ce sont les maisons Roques et Bournazel. Minuscule manoir à la tour menue et aux toits amusants, voici la maison des Carrère avant que ceux-ci aient acquis des Carcenac de Bourran, leurs parents, la maison que nous rencontrons à quelques centaines de mètres. Et voici les maisons Miquel et de Bussy. L'ancienne maison des Carcenac a gardé tout son charme : elle est un excellent type de vieilles maisons du Vallon. Longue et basse, elle est, avec sa charmille, ses terrasses moussues, sa table de pierre ombragée de beaux ormes, ses prairies, ses saules pleureurs, tout imprégnée encore d'un parfum romanesque. C'est l'une des trois ou quatre habitations qui appartiennent toujours à la même famille et qui, intérieurement et extérieurement, ont su conserver leur caractère d'intime poésie de l'Autrefois. Non loin débouche le Vallon de Grandcombe. C'est ensuite « la Galatière » des Privat, et « Lavernhe » des de Monseignat-Beaumont... »¹

Jean OLIVIE nous précise qu'en 1696, « on dénombrait à Marcillac 223 familles, sans compter 44 maisons appartenant à des habitants de Rodez qui n'y habitaient que pour les vendanges². ». Cette présence traverse les siècles, l'historien Amans-Alexis MONTEIL témoignant en 1802 de l'importance de la bourgeoisie ruthénoise à Marcillac-Vallon :

« Le principal commerce de Marcillac consiste en vins rouges.

Au contraire des Belles, cette ville est languissante au printemps et brillante en automne. Pendant cette saison, les habitants de Rodez, propriétaires de presque tous les vignobles des environs, viennent avec leur famille y faire les vendanges. Comme ce sont en général des bourgeois aisés, ils ne veulent se passer d'aucune des commodités de la ville, et trainent après eux une grande quantité d'ustensiles et de comestibles. On dirait, à les voir passer avec leurs bagages qu'ils vont fonder une colonie. »³

Les bourgeois de Rodez composent donc avec les congrégations religieuses pour dessiner la carte des possessions bachiques du Vallon de Marcillac et participer au développement de l'économie viticole⁴.

¹ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir pages 22-23.

² Marcillac-Vallon, un village, une histoire [en ligne]. Consulté le 22 mars 2013. <http://www.marcillac-Vallon.fr/maisons-de-vigne-residences-dete>.

³ Jean OLIVIE. 1998, voir page 95.

⁴ Voir annexe 3.

3 – ...pour diriger une économie viticole.

Les propriétaires, qu'ils soient religieux ou bourgeois, utilisent, grâce à divers contrats, les bras des paysans locaux. Le contrat dit de complant permettait à un propriétaire de céder ses terres à un paysan qui avait pour charge de les planter en vignes ou en arbres fruitiers. Pour paiement, les récoltes des cinq premières années étaient acquises au preneur et par la suite, la moitié de la plantation lui revenait, l'autre moitié allant au bailleur. Ainsi trouve-t-on un des contrats mentionnant :

« Ces terres, vous devez les travailler et les tenir en état de production. Vous devez aussi planter des vignes partout où ce sera possible : et cela pour votre avantage et pour le nôtre. Vous et vos héritiers, serez tenus d'y bâtir une maison dans dix ans. Et cette maison, votre héritier devra l'habiter après votre mort¹.

Payant le cens aux seigneurs, les bourgeois de Rodez sous-louaient leurs terres à vigne aux paysans locaux afin de les exploiter. Cette sous-location dite « en locaterie perpétuelle » se concluait contre une rente en argent ou en nature. Ainsi, « moines seigneurs, bourgeois et paysans, tous étaient convertis dans le Vallon à la culture de la vigne »².

Forte de ces bras acharnés à la tâche, l'expansion se veut assez rapide, entraînant une économie viticole régie par des taxes et règlementations. Au-delà des bénéfices générés, il s'agissait surtout de réglementer la production afin d'en vérifier la qualité, l'écoulement sur les marchés et ainsi lutter contre les fraudes³. Aussi les comtes de Rodez ont-ils accordé un droit de « couratage »⁴ au Moyen-âge pour faciliter la vente et le débit des vins. Vendu aux enchères, ce droit permettait à son détenteur de taxer les produits entrant dans Marcillac, cette somme servant à la réparation des murailles, des portes et des tours de la ville. En 1375, les habitants de Rodez étaient même astreints au paiement d'un impôt spécifique sur le vin, à savoir le « *souquet* », destiné à financer la rénovation des remparts, les ecclésiastiques en étant exemptés. Avant 1418, il existait également le droit de banvin qui imposait aux habitants de Rodez ayant des vignes de ne déplacer leur vin qu'après avoir approvisionné la maison du comte et de ses officiers, ce qui permettait au seigneur local de se garantir une cave. Un droit de banvin revenait également au seigneur, lui permettant, pendant une courte période, d'être l'unique vendeur de vin sur ces terres, s'assurant ainsi les meilleurs marchés et l'écoulement

¹ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 31.

² JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 31.

³ JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 32.

⁴ JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 32.

prioritaire de leurs vins¹. Ces vins étaient d'ailleurs, au XV^{ème} siècle XVI^{ème} siècle, une excellente valeur d'échange :

« Les bons et grands vins des vignobles de Clerevaux et Marcilhac se vendent à ceux du pays de Velay, Gévaudan et d'autres pays circumvoisins...A cause de leur bonté, ceux du pays d'Auvergne, Calmontès, Gévaudan et autres en viennent acheter et faire leur provision. La ville de Rodez, le pays de Moyrazès et même une partie du Quercy s'y fournissent généralement. »².

Cette économie viticole permit le fleurissement des maisons de vignes, entre autres dans la vallée du Cruou et de Grand-Combe ainsi que l'affluence de tacherons vigneron qui firent progressivement augmenter la démographie de Marcillac. Mais ce succès est à nuancer car, toute médaille a son revers. Malgré les ravages de la guerre de Cent ans, la surface viticole continuaient d'augmenter vers l'excès, alors qu'au fil des siècles, des lois tentèrent d'endiguer cette frénésie qui faisaient peser sur le Vallon de potentielles famines tant la région étaient démunies de blé. La peste fut également à prendre en compte puisqu'elle décima à plusieurs reprises la population, privant les exploitations de leurs bras.

Mais le principal problème du Vallon était son enclavement qui sonnait comme un frein à l'exportation : village encaissé et dépourvu de chemins praticables, les mulets étaient le seul outil praticable pour le transport des vins, qui se fait presque exclusivement vers Rodez. Sortir les vins de la vallée du Cruou ou de l'Ady et faire rentrer les grains étaient une épreuve pénible « dès lors qu'il fallait faire grimper la *saumada de vin* vers les corniches du Causse par des chemins pentus et mal carrossés, les routes de la vallée n'étant pas encore réalisées »³. Aussi, durant des années, les habitants réclamèrent-ils des chemins pour le transport des vins, avec, plus précisément, deux routes vivement revendiquées : une menant de Rodez à Figeac, en passant par Valady avec un embranchement pour Marcillac, la seconde passant par Solsac pour aller rejoindre la route royale de Rodez à Espalion :

« Elles faciliteraient, affirmaient les vigneron, le transport et le débit des vins qu'on recueille dans tous nos Vallons et qui sont le principal et même le seul revenu de la plupart des habitants de cette communauté et des communautés voisines qui se voient malheureusement privés de cette ressource par le grands frais que causent le transport des vins. »⁴

« Il s'exporte dans la vallée au moins 13 000 pipes de vin, mais le défaut des chemins force à vendre à vil prix et arrête une plus grande exportation. Faute de

¹ JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 32.

² Jean OLIVIE. 1998, voir page 48.

³ JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 35.

⁴ JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 36.

débouchés Marcillac et toutes les communautés voisines se trouvent privées de leurs facultés... »¹

La route ne fut commencée qu'en 1783, obligeant jusqu'alors les ruthénois de se munir de des mesures protectionnistes en vue d'éviter les entrées de vins « étrangers » à défaut de faire sortir les leurs, et tout le XIX^{ème} fut alors le théâtre du désenclavement avec la suite des travaux de voirie par les vigneron eux-mêmes², ainsi que par la ligne de chemin de fer³.

La vigne est la principale richesse du Vallon, mêlant bourgeois religieux et tacherons. La révolution ne fait qu'accentuer la présence bourgeoise par la vente des biens nationaux, quelques vignes seulement passant aux mains des vigneron. Les domaines religieux de Bougaunes et de Grandcombe n'ont pas de mal à trouver de repreneurs parmi les juges de paix, notaires, procureurs et autres négociants de Rodez. Cette période de troubles est bénéfique à une viticulture qui fournit en vin les armées en campagne, Mais, croyant à la facilité de faire fortune, les terres à vignes prennent de l'ampleur, entraînant une surproduction et une mévente des vins, conjointe au risque de disette que le manque de terres céréalières engendrait. Malgré tout, la vigne reste la principale richesse du Vallon également au XIX^{ème} siècle avec, en 1830, une superficie de 2000 ha plantée en vignes et 1600 familles vivant de cette culture.⁴ L'année 1870 correspond avec l'apogée du vignoble, le bassin houiller de Decazeville étant un important débouché, mais les crises débutent en cette fin de XIX^{ème} siècle avec l'apparition des maladies cryptogamiques.

C – Les maladies cryptogamiques et la crise phylloxérique : le début de la décadence

Le XIX^{ème} siècle fut l'apogée du vignoble mais aussi le début de sa décadence : l'arrivée des maladies cryptogamiques et du phylloxera ne fut que le début d'une longue descente aux enfers jalonnée notamment par deux guerres mondiales et la fermeture des mines de Decazeville.

¹ JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 36.

² JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 36.

³ JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 46.

⁴ Jean OLIVIE. 1998, voir page 99.

1 – Des maladies cryptogamiques à la crise phylloxérique : l'atteinte physique du vignoble

Depuis l'époque moderne, la France était tournée, entre autres, vers les Amériques et la vigne ne fit pas exception aux tentatives d'importation. C'est ainsi que les français firent entrer sur nos contrées des plants américains, début de la décadence du vignoble français.

Dans les années 1850, les vignerons commencent à observer des feuilles et des grappes enfarinées accompagnées d'une odeur de moisi. Le lien est rapidement établi avec les Etats-Unis et les nouveaux plants de vigne américains. Répondant au nom d'oïdium¹, cet effet est causé par un champignon microscopique apparaissant dans les lieux humides. Il cause d'importants ravages avant d'être presque éradiqué au bout de 15 ans.



Figure 15 : Raisin attaqué par l'oïdium²

C'est ainsi que les maladies cryptogamiques font leur apparition en France et le vignoble de Marcillac ne fait pas exception. En 1852 apparaissent les signes précurseurs de l'oïdium sur les vignes du Vallon, bien que le problème soit, ici, rapidement résolu, du moins ponctuellement, puisque le vignoble fut encore frappé en 1864 et en 1874 ainsi qu'en 1880³. Les attaques furent succinctes sur le vignoble de Marcillac, mais cette nouvelle maladie ne fut que les prémices de l'invasion parasitaire.

Le mildiou ne tarde pas à faire son apparition : au début des années 1880, ce champignon ravage en quelques années le vignoble français qui subit déjà les attaques du

¹ Marcel LACHIVER. *Par les champs et par les vignes*. Poitiers : Fayard, 1998. Voir page 333.

² Altervino [en ligne]. Consulté le 15 mars 2013. <http://altervino.free.fr/images/oidium5.jpg>.

³ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 49.

phylloxera, ce que nous verrons plus loin. Cette maladie est reconnue en Amérique, en 1855, sous le nom de « *mildew* », ce qui accrédite l'hypothèse proposant une importation de la maladie par les plants américains. Ce nom aura subi l'influence de l'occitan pour devenir celui que l'on connaît sous le terme de « mildiou ». Cette affection se manifeste par un duvet blanc sous les jeunes feuilles et par des taches orangées sur des feuilles matures. Le Vallon suit à nouveau les tendances de la métropole et subit, en 1884, les ravages de ce nouveau champignon qui agit de paire avec une récurrence de l'oïdium. Il est intéressant de souligner que ces attaques se font à la faveur d'une troisième maladie cryptogamique, l'antracnose¹, qui affaiblit la plante et la rend plus sensible aux autres maladies.



Figure 16 : Dégâts de mildiou sur la vigne²

Les calamités ne s'arrêtant pas là, le Black-rot fait son apparition en France dans les années 1850, attendant 1888 pour s'attaquer aux vignes de Marcillac. Entraînant la momification des raisins, ce champignon porte ainsi préjudice à la récolte à venir.



Figure 17 : Raisin attaqué par le Black-rot¹

¹ Jean OLIVIE. 1998, voir page 121.

² Sumiagro [en ligne]. Consulté le 15 mars 2013. <http://www.sumiagro.fr/images/photo-degats-mildiou-vigne-feuilles-grappes.jpg>.

Le vignoble de Marcillac, à l'image du vignoble français, a donc subi les attaques des maladies cryptogamiques, lui portant alors préjudice. Cependant, elles ne furent pas l'unique cause du déclin viticole : bien que très handicapantes pour les récoltes, ces maladies n'altéraient pas la plante jusqu'à sa destruction, contrairement à l'action du phylloxera, insecte venu tout droit, lui aussi, des Amériques. Son introduction n'est cependant pas remarquée immédiatement et prendra plusieurs années avant qu'on y prête attention, ce qui bouleversera l'économie viticole.

Les premières attaques se font dans le Gard mais elles ne sont pas prises au sérieux, pensant à un oïdium mal soigné². Cinq ans après, ce sont dans les Bouches du Rhône que sont observés ces dépérissements : ce sera là-bas que le professeur Emile Planchon découvrira l'insecte dévastateur en lui donnant le nom de *phylloxera vastatrix*.



Figure 18 : Manifestation du phylloxera sur les feuilles³

En 1869, ce même insecte est identifié en Gironde. Les vignerons et responsables administratifs finissent par faire le lien entre l'arrivée de ce fléau et l'introduction des plants de vigne américains. En 1873, le mal prend son essor et s'étend de plus en plus, mais, à la différence des maladies cryptogamiques qui affectent la vigne durant la même période, ce mal là ne se contente pas d'affaiblir le plant, il fait périr le cep. Pour cette période apparaissent alors deux théories dans le Vallon : certains pensent que les grands propriétaires de domaines viticoles, ne souhaitant pas prendre de risques et voulant éviter la ruine qui semblait poindre

¹ Wikipedia [en ligne]. Consulté le 15 mars 2013. http://fr.wikipedia.org/wiki/Black_rot.

² Marcel LACHIVER. 1998, voir page 340.

³ IVF [en ligne]. Consulté le 15 mars 2013. <http://www.vignevin-sudouest.com/publications/fiches-pratiques/phyllloxera.php>.

sur les côtes méditerranéennes, firent le choix de vendre leurs domaines aux vignerons. Les vignerons, heureux de cette aubaine, profitèrent de l'occasion et rachetèrent les domaines pour finir, selon Jean OLIVIE, par se ruiner doublement. L'autre théorie, mise en avant par Violaine BLANC¹ est exactement l'inverse : il n'y aurait pas eu de ventes massives mais peut-être quelques unes dispersées ici ou là. Quoiqu'il en soit, que les propriétaires soient bourgeois ruthénois ou paysans vignerons, il n'en demeure pas moins que les premières taches de phylloxera apparurent en 1880 près de Bruejous². L'invasion fut surveillée et de nombreux remèdes furent tentés, notamment l'implantation de croix phylloxériques³.



Figure 19 : Croix du phylloxéra à Moncles, près de Saint-Cyprien⁴

Continuant de subir les effets conjoints du phylloxera et des maladies cryptogamiques, en 1881 est organisé un concours d'expérimentation alors qu'en 1882 se forme une

¹ Violaine BLANC. « Le comice viticole de Marcillac » in *Revue du Rouergue* n°73, printemps 2003.

² Jean OLIVIE. 1998, voir page 121.

³ Entretien avec Jean OLIVIE le 17 décembre 2012

⁴ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 53.

association syndicale temporaire contre l'insecte ravageur. Mais c'est le 15 août 1886 qu'est voté, par le Conseil Municipal, l'introduction des vignes américaines, ce qui semble stopper le phylloxera¹. Parallèlement, les producteurs replantèrent les vignes sur des terres plus basses, dans le Rougier², le phylloxera ayant beaucoup attaqué celles plantées en hauteur. Le seul inconvénient était dans la qualité de ce sol car, bien que favorable à des récoltes en nombre, les sols argilo-gréseux ne se prêtaient guère à une exploitation qualitative de la vigne. Cependant, le marché étant ouvert vers le bassin houiller de Decazeville, où l'écoulement du marché ne posait pas de problème malgré l'absence de qualité, cette replantation ne vit que peu de détracteurs. Le vignoble paraissant sauvé, en 1888, 600 vignerons partent en pèlerinage à Lourdes pour remercier la Vierge d'avoir sauvé leur vignoble.

Cependant, le phylloxera revient de plus belle durant l'année 1891 et se précipite sur les coteaux de Marcillac et anéantit le vignoble en l'espace de deux ans³. Toutes les vignes sont frappées et seules les souches greffées sur des plans américains ont résisté. Cette crise engendre de nombreuses conséquences qui ébranlent la viticulture marcillacoise au même titre que la viticulture française. Le Vallon voit son activité première mise à mal : beaucoup de maisons sont anéanties et les hommes abandonnent la vigne pour se tourner vers un destin plus sûr. Beaucoup s'en vont travailler dans les bassins houillers de Decazeville, d'autres vont à Paris et certains partent même à Pigüé en Argentine, dans l'espoir de planter de la vigne⁴. Pour ceux qui restent, c'est toute la viticulture traditionnelle qui s'en va avec le phylloxera : il leur est désormais nécessaire de planter des souches américaines sur lesquelles sont greffés des greffons du cep choisi pour le vin, cette contrainte anéantissant les modes traditionnels de plantation que sont le provignage et le marcottage⁵.

L'âge d'or de la viticulture à Marcillac a trouvé une fin tragique avec ces maladies qui ne laisse que quelques traces du passé dans le paysage. Cependant, cette crise nationale n'a pas été la seule raison de la ruine du vignoble. Les événements se sont succédé, imposant à Marcillac-Vallon l'idée du renoncement à cette activité pourtant si florissante pendant des siècles.

¹ Jean OLIVIE. 1998, voir page 121.

² JM COSSON et C. BEX. 1995, voir page 50.

³ Jean OLIVIE. 1998, voir page 121.

⁴ Jean OLIVIE. 1998, voir page 121.

⁵ C. ROYER. *Les vignerons : usages et mentalités des pays de vignobles*. Paris : Berger-Levrault, 1980. Voir page 68.

2 – L'estocade d'un contexte peu favorable

La crise phylloxérique a laissé un goût amer aux vignerons de Marcillac, comme partout ailleurs, mais, solution en main, le vignoble pouvait redorer son blason. Mais ce fut sans compter sur un contexte historique menant peu à peu à la ruine du vignoble.

Se relever de cette crise fut déjà la première difficulté : les mauvaises récoltes dues au papillon dévastateur furent rapidement suivies par un phénomène de surproduction, nécessitant la baisse des prix pour écouler la marchandise¹. Comme damnées, ce sont ensuite les aléas climatiques qui s'abattent sur les vignes : 1906, une crue du Créneau entraîne l'inondation de Marcillac² avec les conséquences que l'on peut imaginer pour la vigne ; 1911, c'est un orage de grêle qui compromet la récolte, passant de 14 000 hl à 2 815 hl cette année-là³. Le Vallon est au plus mal alors qu'en 1913, les catastrophes climatiques continuent, puisqu'un nouvel orage de grêle anéantit tout espoir de récolte. A la veille de la première guerre mondiale, le vignoble essuie les aléas climatiques qui l'entraînent toujours un peu plus loin sur la route des enfers, la guerre de 14/18 ne venant qu'accélérer le phénomène.

En 1914, le premier conflit mondial éclate. Catastrophe à l'échelle mondiale, elle le devient aussi pour le Vallon : les hommes partent au combat, privant la vigne de ses bras. Privée de main-d'œuvre, la surface viticole chute : les femmes ne pouvant travailler seules les parcelles de vignes les plus escarpées, elles les laissèrent à l'abandon. La surface exploitée passa de 1841 ha en 1920 à 1573 ha en 1937⁴ et pendant de nombreuses années, la vigne passa au second plan, d'autres nécessités ayant la priorité. L'autre conséquence de cette guerre fut semble-t-il une crainte des bourgeois qui firent cette fois, de façon avérée, le choix de vendre leurs terres aux vignerons locaux⁵. Même une fois le conflit achevé, les problèmes de main d'œuvre ne furent pas pour autant réglés : ce fut une guerre particulièrement meurtrière pour Marcillac avec 62 hommes morts au front, presque tous des vignerons⁶. On peut supposer que la perte ne s'est pas limitée au Vallon et toute l'aire de l'AOC fut touchée par cette perte cruelle de bras pour l'activité, à laquelle s'ajoute la grippe espagnole qui n'arrange en rien la situation. Le monument aux morts sur lequel nous nous attarderons un peu plus tard symbolise la perte dramatique pour la ville et pour l'activité viticole :

¹ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 62.

² JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 63.

³ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 63.

⁴ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 77.

⁵ JM. COSSON et C. BEX. 1995, voir page 77.

⁶ Jean OLIVIE. 1998, voir page 136.



Figure 20 : Vigneron du monument aux morts de Marcillac-Vallon¹

Les pertes humaines ne furent pas la seule conséquence de cette guerre : la France victorieuse retrouve l'Alsace et la Lorraine pour le plus grand bonheur de la majorité des français excepté peut-être quelques aveyronnais. En effet, le retour de ces deux régions dans le giron français permet de retrouver également les mines de fer perdues en 1870. C'est cette conséquence, positive pour la France, qui entame le déclin du bassin minier de Decazeville, principal débouché de la viticulture du Vallon², et qui s'accroît jusqu'à sa perte dans les années 1960. Or qui touche aux mines de Decazeville, touche au vignoble de Marcillac : les exploitants avaient fait le choix de replanter des zones favorisant la quantité plus que la qualité afin de répondre au marché, mais sans marché, il ne restait plus qu'une quantité de vin médiocre à écouler. La crise est telle qu'en 1931, la presse incite les vigneronnes à se reconverter dans les arbres fruitiers³ afin de ne plus pâtir des dangers liés à la vigne depuis des dizaines d'années, la surface viticole n'ayant cessé de décroître (elle représente en 1920 1840 ha et n'en fait plus déjà que 1468 à la veille de la seconde guerre mondiale)⁴. Les

¹ Site de Jean OLIVIE [en ligne]. Consulté le 17 mars 2013. <http://www.marcillac-Vallon.fr/le-monument-aux-morts-de-marcillac>.

² Jean OLIVIE. 1998, voir page 140.

³ Jean OLIVIE. 1998, voir page 140.

⁴ Jean OLIVIE. 1998, voir page 154.

maladies cryptogamiques refont une incursion en 1932 et les vigneron commencent à s'intéresser au *mansois* qui répond très bien et se défend correctement contre ces maladies.

La guerre de 1939–1945, comme le premier conflit, apporte, de façon moindre, son lot de pertes par une présence au front suivie par l'absence de ceux qui ne sont pas rentrés. C'est aussi durant cette période que des démarches sont faites pour une reconnaissance de l'appellation Marcillac. En décembre 1944, le label « vin de qualité » est accordé, mais il n'a pas la même valeur qu'aujourd'hui et n'est, de toutes façons, pas maintenu. La fin de la guerre n'apporte pas la fin des problèmes et les producteurs cherchent une solution en créant, en 1947, un nouveau syndicat qui affirme que seule la recherche de la qualité pourra sortir le vignoble de la crise qui torture l'activité depuis plus de 70 ans. Qui plus est, pendant des siècles, les hommes ont travaillé la vigne là où même les mulets refusaient d'aller¹, l'introduction du travail mécanisé semble une question vitale pour cette renaissance tant attendue, mais tous ne l'entendent pas encore. En 1955, la surface travaillée atteint le seuil des 826 ha, juste avant le terrible hiver de 1956 où les aveyronnais connaissent, cette année là, des températures sibériennes allant jusqu'à -28°C, ce qui semble vouloir donner le coup de grâce au vignoble avec 80 à 90% de la surface détruite².

La viticulture marcillacoise, longtemps bénie des dieux, traverse une longue crise débutée par le phylloxera, passant par les catastrophes climatiques ainsi que par les conflits mondiaux qui entraînent à terme, en plus des pertes humaines, la fermeture du principal débouché du vignoble, le bassin de Decazeville. La surface viticole passe de 4000 ha en 1880³ à 826 ha avant le terrible hiver de 1956 qui achève les quelques hectares restants. Après près d'un siècle de décadence, ce qu'il reste du vignoble⁴ parvient jusqu'aux années 1960 où les vigneron n'abandonnent pas la partie et relancent l'activité avec la création d'une cave coopérative.

¹ Entretien avec Isabelle LOUBET le 15 mars 2013 à la Carolie, Cougousse.

² Entretien avec Isabelle LOUBET le 15 mars 2013 à la Carolie, Cougousse.

³ Jean OLIVIE. 1998, voir page 122.

⁴ Voir annexe 4.